

14 ^e législature		
Question n° : 52298	de M. Jean-Jacques Candelier (Gauche démocrate et républicaine - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Francophonie		Ministère attributaire > Culture et communication
Rubrique > langue française	Tête d'analyse > défense et usage	Analyse > rapport parlementaire. préconisations
Question publiée au JO le : 18/03/2014 page : 2533 Réponse publiée au JO le : 13/05/2014 page : 3856 Date de changement d'attribution : 03/04/2014		

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée de la francophonie, sur les propositions pour une ambition francophone du rapport d'information enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 22 janvier 2014. Il lui demande si elle compte mettre en œuvre la proposition formulée au cinquième tiret du point 1.

Texte de la réponse

Parmi les propositions du rapport d'information sur la Francophonie établi par la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, figure le regroupement des organismes publics dédiés à la langue française, en particulier l'Office québécois de la langue française et la délégation générale à la langue française et aux langues de France. Cette proposition prend place parmi un ensemble de recommandations visant à faire converger les contenus et les institutions francophones. Elle découle d'une stratégie visant à créer une coopération renforcée entre les États qui ont le français comme langue officielle ou co-officielle ou qui se montrent particulièrement engagés dans la cause francophone. La proposition relative au regroupement des organismes chargés de la politique du français doit s'apprécier au regard des pratiques de coopération déjà mises en œuvre. Ainsi, les organismes français et québécois entretiennent un dialogue régulier et conduisent des projets communs portant sur l'emploi, l'enrichissement et la promotion de la langue française. A titre d'exemple, la mise au point de recommandations sur les bonnes pratiques linguistiques en entreprises, largement diffusées auprès des partenaires sociaux, est le fruit d'une collaboration entre la délégation générale à la langue française et aux langues de France et l'Office québécois de la langue française. Par ailleurs, les organismes et conseils de la langue française de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Suisse romande, du Québec et de la France sont réunis en réseau pour coordonner leurs réflexions et leurs actions, particulièrement en matière de sensibilisation des publics. Ces coopérations renforcées sont appelées à se développer, sans qu'il faille nécessairement regrouper des organismes relevant de statuts et de pays différents et dont l'action s'inscrit dans des contextes institutionnels, politiques et culturels très spécifiques.